[Info Patrimoine]

De nouveaux habitants pour le Domaine des Terres Rouges à Clouange

Depuis début septembre 18 pavillons R+1 viennent jouxter, pour partie, les 28 logements collectifs séniors livrés au mois de juillet dernier (TEMPS FORTS N°74).
Cette nouvelle offre locative s'intègre à un ensemble immobilier de 90 logements initié par notre Office et qui accueillera, pour étape finale, 44 logements collectifs au cours du dernier trimestre 2021.
Mixité sociale et générationnelle sont les caractéristiques et valeurs auxquelles s'est attaché notre Office dans la conception de ce nouveau lieu de vie.
Ces pavillons, 10 F5-8 F4, situés rues Gaston André (2-20) et Renée Dupont (2-16), bénéficient d'un chauffage individuel au gaz et présentent l'avantage d'être équipés de garages et jardins privatifs.
Cette opération, labellisée HQE RT2012-10% et conventionnée affiche des loyers compris entre 418 € et 554 € hors charges.
C'est l'agence de proximité Metz Patrotte Woippy qui gère ce programme d'habitation péri-urbain.

Mireille poursuit sa métamorphose

Depuis le mois de juin 2020, la Tour Mireille située 1/3 rue de Normandie à Metz, enchaine les différentes étapes de son vaste programme de réhabilitation (Cf TEMPS FORTS N° 58, 70 et 72).
Amélioration de la performance énergétique des logements, création de 10 T2 supplémentaires portant le nombre total de logements à 77, transformation de 4 logements du RDC en locaux associatifs, mise en accessibilité et en sécurisation des parties communes ascenseurs et abords, rénovation des logements et des abords, apporteront aux futurs locataires une qualité de vie largement optimisée.
A ce jour, les échafaudages de l'entrée n°1, au fur et à mesure de leur enlèvement, laissent entrevoir une façade finalisée avec, notamment, de nouvelles menuiseries extérieures.
10 T2 accessibles aux PMR sont en cours de finalisation et, grande nouveauté, 2 appartements témoins (1 T2 et 1T4) viennent d'être achevés.
Fruit d'une étroite collaboration entre notre Direction du Patrimoine et notre Régie, ces 2 logements entièrement aménagés, optimisés et décorés par leurs soins, permettront aux prospects-futurs locataires de se projeter dans un « chez soi » ouvrant le champs des possibles.
Cette démarche confirme l'engagement de l'OPH Metz Métropole à valoriser son savoir-faire, dynamiser sa politique de réhabilitation, conquérir un nouveau public, apporter à ses futurs locataires qualité de vie et sécurité, et plus largement à changer l'image de ses quartiers.

N'hésitez pas à cliquer régulièrement sur
www.ophmetzmetropole.fr
où des informations supplémentaires et imagées vous seront délivrées au fil de l'évolution de cette opération d'envergure.

[Rappel]

Faire des travaux dans mon logement : Je peux ? J'peux pas ? Je peux à condition de... ON FAIT LE POINT !

Avant de commencer des travaux dans votre logement, assurez-vous auprès de votre agence de proximité que ceux-ci sont autorisés. Mais dans tous les cas, ils devront être effectués dans les règles de l'art.

Les « Interdits » :

- Travaux qui modifient l'agencement de votre logement : ex : créer ou abattre une cloison,
- Travaux qui modifient les caractéristiques de votre logement : ex : remplacer une baignoire par une douche ou inversement,
- Travaux qui risquent d'endommager le logement ou le bâtiment : ex : percer un mur ou une fenêtre pour y faire passer une évacuation de climatiseur,
- Travaux qui posent des problèmes de sécurité : ex : poser du lambris, dalles de faux plafond…
- Travaux qui posent des problèmes sanitaires.

Travaux soumis à autorisation :

- Plusieurs travaux d'entretien ou d'amélioration sont autorisés sous conditions. Certains, par exemple, doivent obligatoirement être réalisés par un professionnel (ex : pose carrelage, pose parquet flottant). Contactez votre agence de proximité afin d'obtenir l'autorisation d'effectuer ces travaux ainsi que quelques conseils de mise en œuvre, **AVANT de démarrer quoi que ce soit**.
Ex : installer une cuisine équipée (elle devra être démontée avant l'état des lieux de sortie et les murs remis en état, sauf si un accord de maintien des équipements est conclu entre vous, le futur locataire et l'OPH Metz Métropole).

Travaux autorisés de fait :

- En tant que locataire, vous avez la possibilité de réaliser plusieurs travaux d'embellissement dans votre logement sans en demander l'autorisation à votre bailleur. Vous pouvez, entre autres, peindre ou tapisser les murs de votre logement pour les mettre à votre goût, en faisant abstraction des fenêtres, structures en PVC, ainsi que des surfaces extérieures au logement (les couleurs choisies ne doivent pas affecter l'usage normal des lieux).

Si votre demande concerne un besoin d'adaptation spécifique (personnes à mobilité réduite, handicapée ou personnes âgées de plus de 65 ans), faites-en la demande par courrier adressée (RAR) à votre agence de proximité.

Un renseignement ou un complément d'information ? Consultez votre règlement intérieur et n'oubliez pas que votre gardien reste votre 1er interlocuteur !

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT METZ MÉTROPOLE

OPH Metz Métropole
Directeur de la Publication : **Francis DILLENSCHNEIDER, Directeur Général par Intérim** I Rédaction : **Marie-Pia GAVINI / Claudine CHILINSKI, Directrice de la Communication**
Crédit photos : photothèque OPHMM - Régis Hector, illustrateur - iStock - INIT - Noisy-le-Sec Habitat - Immeubles en Fête
10 rue du Chanoine Collin - BP 20725-57012 METZ CEDEX 1 I Tél. : **03 87 75 03 40** I Dépôt Légal 4e trimestre 2021 - ISSN : 1639-2124 - Impression : EST-IMPRIMERIE

[Temps Forts]

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT METZ MÉTROPOLE

LA LETTRE DES LOCATAIRES DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT METZ METROPOLE

OCTOBRE 2021 - **N° 75**

Partenaire de Metz Plage depuis 2013, notre Office a réitéré son soutien à la Ville de Metz en organisant le mercredi 11 août un tournoi de beach-soccer. Sous un soleil radieux, une soixantaine de jeunes plagistes ont pu faire preuve, à parts égales, de compétitivité, d'esprit d'équipe et de fair play.

Cette olympiade s'est conclue avec la traditionnelle remise des prix où chacun des participants s'est vu remettre par Anne FRITSH-RENARD, Présidente de notre Office, une médaille, souvenir d'une belle après-midi placée sous le signe de la convivialité.
Un grand bravo à tous !

Vendredi 24 septembre 2021 :

Une Fête des Voisins décalée mais pas oubliée s'est tenue de 16h à 19h sur le site de notre agence de proximité, place du Souvenir Français à Metz avec le concours du Centre Social Pioche.

Une après-midi festive et conviviale dédiée à la jeunesse du quartier avec des jeux géants en bois, une pêche miraculeuse le tout sur fond musical de circonstance. Un goûter offert par notre Office a permis à nos équipes d'échanger avec enfants et parents sur la perspective d'une nouvelle agence et le devenir du quartier.

AU QUOTIDIEN :
DOSSIER SPÉCIAL « INCIVILITÉS, TOUS TOUCHÉS ».....P2-3

INFO PATRIMOINE :
DE NOUVEAUX HABITANTS À CLOUANGE, MIREILLE POURSUIT SA MÉTAMORPHOSE..... P4

RAPPEL :
FAIRE DES TRAVAUX DANS SON LOGEMENT ; ON FAIT LE POINT P4

Nuit d'orage solidaire à Saint-Avold

La nuit du 22 au 23 août laissera une empreinte indélébile dans la mémoire des habitants du quartier du Wehneck à Saint-Avold, et plus particulièrement dans celle de nos locataires de la rue Guynemer (entrées 1 à 6).
Arbres déracinés, nouvelle toiture et charpente arrachées sur plus de 300 m², logements inondés (notamment ceux du dernier étage), échafaudages impactés, autant de dégâts qui ont contraint une vingtaine de locataires à être relogés dans l'urgence à l'hôtel ou chez des proches.
Dès lors, tous les moyens disponibles ont été mis en œuvre pour une prise en charge humaine et matérielle des habitants sinistrés et désemparés pour la plupart.
Fort heureusement aucun dommage corporel n'était à constater, et la question du relogement a pu être très vite résolue ; sur les 27 familles occupantes, 19 ont été relogées par la Mairie à l'hôtel (avec 2 nuitées offertes), quelques-unes ont trouvé refuge dans leurs familles et les dernières autres ont refusé de quitter leur logement.
Un suivi au cas par cas (relogement, assurance...) doublé d'un soutien psychologique a permis à nos locataires de vivre un « après-tempête » solidaire et efficient ; dans cette dynamique, la Mairie a pris en charge et proposé des repas aux occupants des logements les plus impactés.
Au vu du classement potentiel de ce sinistre en catastrophe naturelle (tornade) ou tempête, certains frais seront à charge de notre assurance.
Grâce au professionnalisme et à un remarquable investissement de notre équipe d'astreinte, de l'agence Metz Nouvelle, des services municipaux de Saint-Avold et des sapeurs-pompiers, les habitants des entrées 3, 4, 5 et 6 ont pu réintégrer leurs logements dès le jeudi 26 août au matin. Quant à ceux des entrées 1 et 2, ils sont à ce jour tous relogés dans un logement rénové du même bâtiment (avec une convention précaire d'occupation) ou dans leur famille. Une réintégration définitive est programmée à l'issue de 3 mois de travaux.
A l'agence Metz Nouvelle, à la DPI et Gestion Locative, au service assurances, à des concierges portés volontaires, à notre Directeur Général par interim, à Monsieur le Maire de Saint-Avold et Messieurs les sapeurs-pompiers, un grand MERCI pour cet exemple de solidarité transversale et de qualité du service rendu au locataire.
Le saviez-vous ? « Le Wehneck » signifie « coin venteux » en Allemand ! Il n'a jamais, regrettons-le, aussi bien porté son nom...

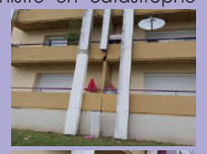

Suite à la tempête, et parmi les dégâts les plus impactants, les blocs VMC changés en 2020 se sont déboités, envolés. L'entreprise mandatée par le Syndic est intervenue pour remettre en place les blocs récupérés.
Les locataires et copropriétaires ont alors pu ré-avoir l'accès à l'eau chaude sanitaire.
Suite à la rencontre du 26 aout 2021 avec Monsieur Lothaire GAUDIG, Maire adjoint de Saint-Avold en charge de la Vie des quartiers, une réunion publique est prévue dans le mois à venir avec les habitants du quartier Charcot.
18 à 23 rue Charcot : 48 lots (34 logements gérés par l'agence MN et 14 Copros gérées par le Syndic/Gérance)
15 à 17 rue Charcot : 24 lots (14 logements gérés par l'agence MN et 10 Copros gérées par le Syndic/Gérance)

[Au Quotidien]

Dossier Spécial « INCIVILITÉS, TOUS TOUCHÉS »

Pour un habitat de demain solidaire et respectueux du cadre de vie

Un environnement agréable participe largement à la qualité de vie à laquelle chacun peut prétendre et sa préservation dépend de la bonne volonté de l'ensemble des habitants (locataires et visiteurs). Respecter son cadre de vie et observer quelques règles simples peuvent suffire pour faire de son logement, son immeuble et plus largement son quartier, des endroits où il fait bon vivre ensemble. Faire preuve de civisme, c'est aussi lutter contre l'insécurité, les risques d'accidents et d'incendies souvent coûteux.

Rappels de quelques règles : un petit effort de chacun contribue à une amélioration de la vie de tous !

Évitez les nuisances sonores

Le bruit est l'une des principales sources de nuisance de la vie en communauté. Par respect pour vos voisins, évitez de faire du bruit le jour comme la nuit, dans votre logement comme dans les parties communes. Évitez par exemple de mettre trop fort le volume de votre télévision ou votre chaîne hifi, particulièrement entre 22 heures et 7 heures.

Si vous devez exceptionnellement occasionner du bruit, en cas de fête ou de travaux par exemple, informez vos voisins : ils apprécieront d'avoir été prévenus et sauront que la gêne est passagère.

Courtoisie et respect

Dans nos relations, restons également courtois et respectueux en toute circonstance. Quand nous échangeons par téléphone, ou bien de visu dans la résidence, à la loge ou à l'agence, veillons à rester courtois et respectueux. Il peut arriver que nous ne soyons pas d'accord, ou que vous vous impatientiez sur le traitement d'une demande, mais « un ton qui monte » ne résout rien.

Contribuez à la propreté et à la sécurité de votre cadre de vie

Chaque locataire aspire à vivre dans un environnement propre, agréable et sûr, pour cela quelques règles simples sont à respecter :

- Évitez de salir et de dégrader votre environnement ; pas de jets d'ordures par les fenêtres, ne nourrissez pas les pigeons dont la prolifération est source de nuisances, ne fumez pas dans les parties communes de votre immeuble.
- Balcons, terrasses, loggias doivent rester entièrement dégagés : ne déposez et ne suspendez aucun vêtement, linge ou objet quelconque, ne battez pas vos tapis, paillassons, balais et vêtements par les fenêtres.
- N'entreposez rien dans les parties communes (halls, paliers, cages d'escaliers, ascenseurs, locaux poubelles, espaces verts…) : ne les encombrer pas en y déposant des objets dont vous ne voulez plus, des déchetteries sont à la disposition du public dans chaque commune.
- Pensez à afficher votre nom et votre prénom de manière très lisible sur votre boîte aux lettres :
  en l'absence de toute règlementation en la matière, le choix de l'étiquette reste à votre convenance. Veillez à ce que rien n'obstrue le passage du courrier à l'intérieur et que rien ne gêne son accès à l'extérieur.
- Ne stationnez votre véhicule que sur les emplacements de parking, afin de ne pas gêner les véhicules de secours ou d'incendie en cas d'intervention.

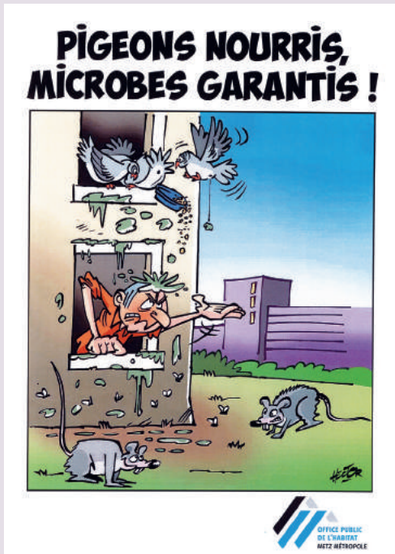

© affiches : Régis Hector, illustrateur

Surveillez vos animaux de compagnie

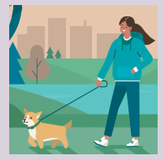

Vous avez des animaux domestiques ? Ils ont bien sûr leur place dans la résidence ! Mais vous devez veiller sur eux, il est important qu'ils n'occasionnent pas de nuisances aux autres locataires. Ainsi, ils ne doivent pas être à l'origine de bruits, ni d'odeurs, ni de déjections dans les espaces non prévus à cet effet. Vous êtes responsables de vos animaux et, à ce titre, de tout dégât ou dommage qu'ils pourraient causer.
Sachez également qu'une réglementation particulière s'applique aux chiens d'attaque (dits « chiens de première catégorie ») : conformément à la loi n°2008-582 du 20/06/2008, vous devez les museler et les tenir en laisse dès que vous les sortez du logement.

Rappel respect gardien

Campagne de sensibilisation et affiche réalisées pendant le confinement et en partenariat avec Noisy-le-Sec Habitat : un exemple de partage d'informations et de coopération avec d'autres acteurs de notre filière.
Un encouragement à la bienveillance et au respect d'autrui, toujours d'actualité .

[Pour Rappel]

Comment gérer vos encombrants ?

Vous avez la possibilité de déposer vos encombrants en déchèterie, c'est GRATUIT :

Ars-sur-Moselle (57130), Rue Georges Clémenceau
Augny-Marly (57155), Rue de la Gare
Metz-Borny (57070), Rue de la Mouée
Metz-Magny (57050), Rue Monceau
Metz-Nord (57050), Rue de la Houblonnière
Montigny-lès-Metz (57950), Rue du Haut-Rhêle
Peltre (57245) sur la RD 155B
Vernéville (57130) sur la D51
Pour plus de renseignements (horaires) RDV sur le site
https://www.metzmetropole.fr/valoriser-preserver/dechets/decheteries

Vous n'avez pas la possibilité de déposer vos encombrants en déchèterie ?

- Des collectes sont organisées en pied d'immeubles ! Il vous suffit de :

  Contacter votre concierge ou votre agence pour une prise de rendez-vous avec les services de Metz Métropole.

- Gardez vos encombrants chez vous en attendant le jour de passage, si ce n'est pas possible, le concierge trouvera une solution avec vous.

Pensez-y : Trier - Recycler - Valoriser - Préserver

Le tri sélectif est un geste du quotidien indispensable pour protéger la planète et l'environnement : il contribue à préserver nos ressources naturelles, à limiter la production de gaz à effet de serre et à réduire la consommation d'énergie.

- Lors d'un achat électroménager, vous pouvez rapporter votre ancien appareil, le magasin a l'obligation de le recycler.
- Les structures qui valorisent vos encombrants :
  Restos du cœur Moselle Ouest
  1 bis de l'Aérodrome de Frescaty
  57685 AUGNY
- Les sites sur le net :
  Donnons.org
  Toutdonner.com
- Triez vos déchets en les déposant dans les conteneurs appropriés situés dans le local à ordures :
  - bac à couvercle jaune :
    papiers et emballages recyclables (plastique, carton, emballage métallique),
  - bac à couvercle gris :
    ordures ménagères…

Vous avez un doute ou ne savez pas comment trier vos déchets, reportez-vous au site de la Métropole :

https://www.metzmetropole.fr/valoriser-preserver/dechets/tri-des-dechets-202.html

Vous y trouverez également des conseils pour réduire votre production de déchets :

https://www.metzmetropole.fr/valoriser-preserver/dechets/reduction-des-dechets-204.html